

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13^e

91, rue Barrault 75013 PARIS

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport annuel

5 novembre 2025



NC

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13è

91, rue Barrault 75013 PARIS

Rapport moral

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Pour rappel, le Collectif Rungis est né d'une volonté commune de citoyens du quartier de la Place de Rungis de se défendre contre la décision de la Région Ile-de-France de désaffecter le lycée Lazare-Ponticelli afin d'y installer un centre d'hébergement pour 200 à 400 personnes sans-abri du métro parisien.

Pour assurer la défense des intérêts communs des habitants du quartier sous la forme d'une personne morale, le Collectif Rungis s'est constitué en association loi 1901, lors d'une Assemblée générale constitutive tenue le 15 juillet 2019 : l'Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13è. Cette association est apolitique, afin de représenter sans parti pris l'ensemble de ses adhérents auprès de l'ensemble des élus. L'objet de l'Association, précisé à l'article 2 de ses statuts, a été ainsi rédigé : *« la préservation du cadre de vie du quartier de la Place de Rungis à Paris 13ème qui pourra se faire en partenariat avec les institutions de proximité, et notamment la préservation de la vocation éducative du Lycée Lazare-Ponticelli, la santé économique du quartier ; la préservation de l'équilibre social construit autour de la Place de Rungis à Paris 13ème ; la création de liens entre les habitants du quartier par des animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges entre les générations et les différentes cultures ; la valorisation du paysage urbain, par l'aménagement du territoire qui doit notamment respecter une juste répartition des places d'hébergement et d'accueil d'urgence sur l'ensemble de la Métropole ; la préservation de la dimension humaine de son urbanisme. Mais au-delà du lieu d'habitat, c'est bien une certaine vision de leur quartier que les membres de l'Association veulent préserver, malgré des contraintes extérieures qui pourraient essayer d'imposer une évolution qui lui ferait perdre son caractère. Pour l'accomplissement de ces objectifs et afin d'assurer la défense des intérêts collectifs des membres du Collectif Rungis, elle emploiera tous les moyens et actions qu'elle jugera opportuns, y compris la possibilité d'ester [agir] en justice. »*

Point sur le devenir du site Lazare Ponticelli

Nos courriers à Mr Karam de la Région Ile de France, notamment sur le résultat des études préliminaires, sont restés lettres mortes.

Ces derniers mois, le site Lazare Ponticelli a été utilisé à plusieurs reprises pour le tournage de films.

En septembre 2025, nous avons appris que la région Ile de France renonçait à son projet de maison régionale des sports et Cité des Outremers. Elle a fait un appel à projet dont l'échéance était septembre 2025. A notre connaissance cet appel à projet n'a pas eu de succès.

Nous avons aussi appris que la région avait proposé le site à la mairie qui n'a pas donné suite.

Il y a de fortes chances que le site soit vendu à un promoteur. A ce jour nous n'en savons pas davantage. Si cela se réalise, le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé en novembre 2024 devra être modifié car il indique comme destination de la parcelle P13-30 : « équipement sportif équipement culturel » (Règlement tome 2, annexe IV : périmètres de localisation d'équipements, p.27/224).

L'adresse de la parcelle P13-30 devra être également modifiée, car le périmètre inscrit, 92 à 98 rue Barrault, est erroné. L'adresse du site Ponticelli est 92 à 96 rue Barrault. Le 98 est un immeuble d'habitation. L'association devra demander au maire du 13^e de façon officielle, la rectification de l'adresse du site Ponticelli dans le PLU approuvé en novembre 2024.

Sur le devenir du site Lazare Ponticelli, le collectif Rungis reste très vigilant.

Point sur le projet « Embellir le quartier Peupliers/Rungis »

Pour rappel, ce projet à 7M€ (dont 2M€ au titre de la politique de la ville) a été initié en 2022 par la mairie du 13^{ème}. Alors que ce projet est qualifié par la mairie de 'projet participatif', nous avons constaté que depuis le début, la mairie impose ses choix et que les réunions, soi-disant de concertation, sont des réunions de présentation des options retenues par les services de la mairie.

Voici le lien pour consulter les documents sur le site de la mairie.

<https://mairie13.paris.fr/pages/embellir-votre-quartier-17278>

Plan de circulation :

Le plan de circulation a été modifié. A ce jour un grand nombre des modifications prévues ont été mises en œuvre.

Rue de l'Amiral Mouchez/ rue d'Arcueil et carrefour : tout est en chantier et la circulation est extrêmement difficile.

Rue Vergnault : une vélo-rue a été aménagée (accessible dans les 2 sens pour les vélos). Concernant les véhicules, la circulation est très restreinte sur cette rue : certains tronçons ne sont accessibles qu'aux riverains ; les sens de circulation ont été inversés sur certaines portions : par exemple, quand on vient de la rue de la Colonie, il n'est plus possible de tourner à droite pour rejoindre la rue de Tolbiac.

Il serait intéressant de mesurer l'impact de cet aménagement sur la circulation des vélos.

Poterne des Peupliers : La modification la plus impactante concerne la Poterne des Peupliers. Il n'est désormais plus possible (sauf pour les bus et taxis) d'entrer dans Paris par la Poterne des Peupliers - un véhicule qui s'engage est obligé de revenir sur ses pas. Cela reporte le trafic sur l'avenue d'Italie et sur la rue de l'Amiral Mouchez – complètement saturées aux heures de pointe.

Suite à la pétition lancée par les riverains de la place Georges Henocque, la mairie s'est opposée à l'ajout de la mention 'sauf riverains' sous les panneaux de sens interdit. Elle a préféré envoyer aux riverains un courrier qui les autorise à entrer dans Paris par la Poterne des Peupliers.

A l'étranger, des quartiers sont accessibles aux véhicules préenregistrés. Mr Coumet interrogé à ce sujet, nous a dit que, à l'heure actuelle, la législation française ne permettait pas de mettre en place ce type de fonctionnement.

Réaménagement de la place de Rungis

Coût du projet : 5M€.

La préfecture a donné son accord au projet. La RATP a donné un accord avec réserve sur le temps qu'il faudra aux bus pour traverser la place.

 NC

Les actions du Collectif Rungis et autres instances du quartier (pétition signée par plus de 600 personnes, rendez-vous à la mairie, réunion avec le CQ3 et la mairie, etc...), n'ont malheureusement pas réussi à faire modifier le projet présenté par la mairie lors de la réunion publique du 12 octobre 2023 à l'école Kuss et notamment, nous n'avons pas réussi à obtenir le maintien du sens giratoire.

La portion de la rue de la Fontaine à Mulard qui longe le square Paul Grimault a été piétonnisée/végétalisée.

Concernant les travaux place de Rungis :

- Circulation automobile : les travaux sont terminés. De nombreux feux de circulation ont été installés. Pour le moment, les véhicules évitent de passer par cette place, et ce d'autant plus que du côté de l'avenue de l'Amiral Mouchez, tout est en chantier. Il est donc difficile de voir l'impact réel de la suppression du sens giratoire.
- Trottoirs : la surface de trottoir a considérablement augmenté. Comme ces trottoirs sont goudronnés, il faudrait mesurer leur impact sur le réchauffement climatique.
- Végétalisation : les travaux sont toujours en cours.
- Evacuation des eaux de pluie : toutes les installations pour l'évacuation des eaux de pluie ont été refaites. Cet été, lors d'un gros orage, la place a été complètement inondée et est devenue infranchissable. Nous surveillons de près ce sujet car dès qu'il pleut, les caniveaux débordent et il est difficile de franchir les passages piétons sans mettre les pieds dans l'eau

Station Vélib rue de la Fontaine à Mulard déplacée rue Barrault :

Sans aucune concertation, la mairie a décidé de supprimer la station Vélib installée rue de la Fontaine à Mulard au niveau du square Paul Grimault et d'en créer une de 50 places rue Barrault, entre la place de Rungis et le site Lazare Ponticelli.

Nous considérons que cette implantation d'une très grande station Vélib sous les fenêtres des logements rue Barrault n'est pas du tout judicieuse. Elle pose aussi des problèmes pour la collecte des poubelles.

Nous avons échangé à ce sujet avec Mr Antoine Guillou en charge du projet à la mairie :

- Selon lui, pour des raisons de sécurité, on ne peut pas conserver une station Vélib sur une rue piétonnisée
- Selon lui, cela pose des problèmes financiers de réduire la dimension de cette station Velib et d'en ajouter une rue Boussingault sur l'arrière du site Lazare Ponticelli.

Nous allons insister auprès de Mr Guillou.

Elargissement des trottoirs/plantation d'arbres :

Dans différentes rues/places du quartier, les choix de la mairie consistent à réduire au maximum la chaussée, à élargir au maximum les trottoirs et à planter quelques arbres. Effet collatéral : la places de stationnement et de livraison sont supprimées.

Concernant la circulation des cyclistes, quand la voie est à sens unique, les cyclistes sont autorisés à rouler en sens inverse mais, avec les voies de circulation réduites au maximum, ils ont très peu de place pour circuler. N'aurait-il pas été plus judicieux de moins réduire la largeur des voies de circulation. (Exemple – portions de la rue Boussingault qui sont en sens unique).

 NC

Concernant la lutte contre le réchauffement climatique, nous sommes assez sceptiques sur les effets que l'on peut attendre de ces travaux, car au final, la surface de goudron reste quasiment inchangée – et davantage exposée au soleil (sur les voies de stationnement, le goudron était protégé du soleil par les voitures, sur les trottoirs, là où des arbres ont été plantés, le goudron devrait à terme être protégé par l'ombre des arbres, mais là où il n'y a pas d'arbre, le goudron est directement exposé au soleil).

Il serait intéressant d'obtenir de la mairie des relevés thermiques avant et après travaux.

Point sur la votation du 23 mars 2025

Le 23 mars 2025 la mairie de Paris a organisé une votation POUR ou CONTRE la végétalisation/piétonnisation de 500 nouvelles rues.

Le résultat de la votation : 3,9% de votants et 66% ont voté POUR la végétalisation/piétonnisation de 500 nouvelles rues.

A ce jour, nous n'avons aucune idée si des rues seront choisies dans notre quartier.

Le Collectif Rungis participera aux réunions de concertation et vous tiendra au courant.

Le Collectif Rungis s'est donné comme mission d'informer dans la mesure du possible les habitants du quartier par voie d'affichage, par envoi de mail, par mise à disposition de documents sur son site, chaque fois qu'elle a connaissance d'un projet ou d'une réunion qui concerne le quartier.

Fonctionnement de l'association

Actuellement les administrateurs de l'association sont :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| - Gérard BOURGEOIS | - Jacqueline KENIGSBERG |
| - Nicole CHOQUET | - Paul KENIGSBERG |
| - Jean-Pierre COLLETER | - Juliette METZ |
| - Philippe HUMBERT | - Jérôme PELISSE |

Les membres du bureau sont :

- Présidente : Nicole CHOQUET
- Secrétaire : Jérôme PELISSE
- Trésorier : Gérard BOURGEOIS

RK NC

Association des habitants du quartier de la Place de Rungis, Paris 13^e

91, rue Barrault 75013 PARIS

Rapport d'activité

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les activités de l'Association se sont concentrées sur l'opération « Embellir le Quartier Peuplier/Rungis » organisée par la mairie du 13^{ème}.

Adhésions exercice 2024-2025

Au 30 juin 2025, l'association comptait 30 adhérents à jour de leur cotisation contre 42 pour l'exercice 2023-2024.

Animation du réseau des adhérents et des sympathisants

Pour informer les adhérents de ses différentes actions, l'association met à jour le site www.collectif-rungis.org, envoie des messages d'information, appose des affiches notamment à la boulangerie Penain sur la place de Rungis et fait épisodiquement des permanences devant cette boulangerie.

L'adresse mail collectif-rungis@gmail.com permet à toute personne qui le souhaite d'échanger avec les membres du CA.

Les AG se font à la MVAC (maison de la vie associative et citoyenne du 13^e. Le local 11 Rue Caillaux est à 15mn à pied de la Place de Rungis (c'est la même distance que pour aller à la place d'Italie). Depuis la place de Rungis, on peut y accéder avec la Traverse.

RK NC

Rapport financier

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport établi par Gérard Bourgeois, trésorier

Bilan

ACTIF		PASSIF	
Report à nouveau : trésorerie	2719,69 €	Résultat de l'exercice	2719,69 €

Compte de résultat

DEPENSES		RECETTES	
Frais bancaires	86,40 €	Report à nouveau exercice 2023-2024	2686,05 €
Frais d'assurance	211,56 €	Adhésions (30)	450,00 €
Abonnement internet WIX	158,40 €	Dons	40,00 €
Total dépenses	456,36 €	Total recettes	3176,05 €
		<i>Solde positif</i>	2719,69 €

➤ Trésorerie

- Notre association présente un résultat positif de 2719,69€ correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.
- Les recettes du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 s'élèvent à 3176,05 € et se répartissent comme suit :
 - 2686,05 € de report de l'exercice précédent
 - 450 € pour les cotisations des adhérents (30 adhésions à 15 €)
 - 40 € de dons collectés auprès de nos adhérents ou auprès de sympathisants
- Les dépenses du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 s'élèvent à 456,36 €.
 - Ces dépenses correspondent à 86,40 € de frais bancaires, 211,56 € de frais d'assurance et à 158,40 € d'abonnement pour le site internet (cette dépense était jusqu'à présent prise en charge par un membre du CA).

A noter

➤ Contributions en nature

- Certains dons ont été faits « en nature » par les membres du conseil d'administration, par des adhérents du collectif ou par des commerçants et ont ainsi évité des dépenses à l'association. Il s'agit notamment des frais relatifs aux photocopies. Il s'agit aussi du relai que

les commerçants ont effectué auprès des habitants du quartier en acceptant d'apposer les affiches du collectif ou en acceptant de collecter des enveloppes pour le collectif. Il s'agit aussi des heures passées par les uns et les autres pour l'association.

- L'association ne dispose d'aucun local, ni matériel informatique. L'association n'a ni dette, ni créances, ni stock. En conséquence, au bilan, les ressources financières de l'association (passif) sont constituées du résultat positif, et le patrimoine de l'association (actif) est constitué du report à nouveau de ce résultat de trésorerie.

➤ **Renouvellement des adhésions**

- Pour cette 6^{ème} année, 30 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion.
- Sur l'exercice 2024-2025, il n'y a pas eu d'évènement majeur pour le site Lazare Ponticelli. Le Collectif Rungis s'est par contre investi sur les projets de la mairie de réaménagement du quartier Peupliers-Rungis, notamment de la place de Rungis. Cela justifie la stagnation des adhésions.
- Il faut garder en tête que la force d'une association vient du nombre de ses adhérents.

➤ **Affectation du résultat 2024-2025**

- Il est proposé que le solde positif de 2719,69 € soit affecté aux dépenses de l'exercice suivant.

➤ **Prévisions pour l'exercice 2025-2026**

- Concernant le montant de l'adhésion pour l'année 2025-2026, nous proposons de maintenir son tarif à 15 €. En tablant sur 40 adhérents en 2025-2026, cela devrait permettre de maintenir une réserve pour l'association.
- Pour 2025-2026, nous n'avons pas de visibilité sur les dépenses à engager.

➤ **Conclusion**

- Nous avons besoin que vous renouveliez votre adhésion à l'association et que chacun de vous incite son entourage – notamment les nouveaux arrivants dans le quartier – à faire de même.
- Plus il y aura d'adhérents, plus le collectif aura de force.

Paris le 15/11/2025
N. Chopin

PK NC